



AVIS

Vu l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19,

Vu l'arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19,

**A compter du Mardi 17 Mars 2020, l'accueil du public en Mairie se fera uniquement sur
Rendez-Vous et en cas d'urgence.**

Merci d'appeler le 04.92.83.90.86 les lundis, mardis, jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Comptant sur votre compréhension,

Le Maire,
Thierry OTTO-BRUC

